



CNESER plénier du 9 décembre 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et messieurs,

Nous sommes extrêmement préoccupé·es par le budget de l'ESR et le fait que ce CNESER plénier n'y consacre qu'un quart d'heure dans l'ordre du jour nous paraît pour le moins en dessous des attentes de la communauté et de la situation intenable dans laquelle elle se trouve.

Après un sous-financement 2024 de 1,2 Mds€ dont 400 M€ de fonctionnement et 800 M€ d'investissement, le « jaune budgétaire » 2026 des opérateurs de l'État, qui fournit des données détaillées sur l'exécution du budget 2025 pour ces opérateurs, révèle qu'en 2025 les universités ont dû faire face à un déficit prévisionnel de 1,162 milliards d'euros (Md€). Leur compte de résultats devrait afficher une perte de 463 millions d'euros (M€) et avec les investissements qu'elles ont dû assumer au cours de cette année, elles devraient prélever plus de 800 M€ dans leurs fonds de roulement. Quelle ne fut donc pas notre surprise de constater que le projet de loi de finances (PLF) de fin de gestion définitivement adopté mercredi 3 décembre 2025 a encore annulé 230 M€ de crédits de paiement (CP) pour la MIRES dont 66 M€ de CP pour le programme 150 et ce alors que plusieurs dizaines d'établissements sont dans des situations budgétaires catastrophiques ! Quel mépris pour les conditions de travail de notre communauté de la part du gouvernement et du parlement...

Le ministère fait tout pour étouffer la situation. Cela fait maintenant 16 mois que les indicateurs financiers des opérateurs ne sont plus publiés sur DataESR. Les faits seraient-ils trop parlants ?

Dans ce contexte, la prévision de budget 2026 du programme 150, qui concerne spécifiquement l'enseignement supérieur et la recherche universitaire, est très largement inférieure aux besoins minimaux, pour ne pas dire vitaux, des universités.

Le détail du programme donné par les « bleus budgétaires » fait ainsi apparaître les données suivantes.

- La marche 2026 de la LPR, qui aurait dû être de 107 M€, ne s'élèvera que de 85,5 M€ ;
- La mise en œuvre des nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP 100%) est budgétée à hauteur de 44 M€ sans que l'on sache vraiment à quoi cela correspond ;
- Le glissement vieillesse technicité, qui accompagne la progression de carrière des fonctionnaires, s'élève à 70 M€ mais n'est pas budgété ;
- L'augmentation de 4 points du compte d'affectation spéciale Pensions, qui provisionne les cotisations des actif·ves à destination des pensionné·es, représente une augmentation de 200 M€ pour les établissements d'enseignement supérieur mais seulement 87,5 M€ sont budgétés ;
- La protection sociale complémentaire (PSC), obligatoire à partir du 1^{er} mai 2026, devrait coûter aux établissements 100 M€ non budgétés ;
- Le point d'indice étant gelé, l'inflation ne concerne pas les salaires mais s'applique aux budgets de fonctionnement ; elle représente une hausse de l'ordre de 20 M€.

Au total, ce sont plus de 519 M€ de dépenses contraintes que les établissements devront assumer en 2026 par rapport à 2025. Les établissements devront donc trouver les moyens « d'économiser » 362 M€ (519 M€ - 157 M€), soit la masse salariale de 5 600 emplois (5,6 % des effectifs) alors que le sous-encadrement est patent !

Rappelons encore une fois que les mesures dites Guérini qui ont permis l'augmentation du point d'indice en 2023 et 2024 n'ont jamais été financées par l'État. Elles représentent 370 M€ que les établissements doivent chaque année puiser dans leur fonds de roulement.

Face à cette réalité, le ministère continue à affirmer qu'il y a de « l'argent qui dort » qu'il faut mobiliser, ce qui va à l'encontre des résultats de la Cour des comptes cités par un récent rapport du Sénat et de certaines conclusions de ce même rapport. Pire, il ne respecte pas sa parole : ainsi, alors que, selon l'accord qui a été signé, la part employeur de la PSC devait être prise en charge par le ministère, elle n'apparaît

pas dans le PLF 2026 et, cette année encore, la LPR ne sera pas respectée - ce qui notamment devrait geler la prime C1 et la PES (prime d'enseignement supérieur).

Dans ce contexte, comment les établissements pourraient-ils s'engager dans ces « COMP 100 % » ? Quel sens aurait la subvention pour charges de service public annuelle soumise à l'avis du CNESER ? L'ensemble de l'engagement de l'État de chaque établissement doit faire l'objet d'un examen au CNESER. Un bilan comparatif mettant en lumière les inégalités de traitement, les niveaux de dotation devant les besoins criants d'une université exsangue doit être présenté d'urgence au CNESER.

Le SNESUP-FSU demande au ministère de clarifier son choix pour le service public de l'ESR et de communiquer sur la réalité du budget sans masquer les énormes déficits et les inégalités qui se creusent ainsi que la part des frais imposés aux opérateurs dans ces déficits. Au lieu de minimiser la situation, le ministère doit entendre ce qu'est la réalité des établissements aujourd'hui. Ce n'est pas par corporatisme que nous réclamons des financements et un budget à la hauteur de nos missions mais pour l'avenir de notre société. Les connaissances, savoirs et compétences que nous produisons et diffusons dans nos formations sont essentielles pour que les jeunes générations puissent affronter les défis qui nous sont posés aujourd'hui dans tous les domaines et elles doivent pouvoir être accessibles à tous et toutes.